

TENNIS CLUB DE PALLUAU SUR INDRE



Le Tennis Club de Pallau vous souhaite à toutes et à tous, une bonne santé et une heureuse année 2024.

Notre club, déjà affilié à la Fédération Française de Tennis, a posé sa candidature pour être agréé par le ministère de la jeunesse et des sports (DRAJES).

A noter également que Monsieur le Maire, Marc Rouffy, et nous le remercions, a donné son accord pour la signature de la convention entre la commune et notre club afin de nous permettre d'utiliser les courts n°1 et n°2 en toute légalité puisque les installations sont la propriété de la commune de Pallau sur Indre.

Le court n°3 est libre d'accès et n'est pas à la charge du club.

Cette convention a permis de régulariser notre club auprès de la Fédération Française de Tennis. Dans la foulée, nous avons souscrit à une assurance risques divers auprès de la MAIF.

Notre école de tennis prend toujours les 'futurs petits champions' à partir de l'âge de cinq ans. Ces cours sont gratuits et dispensés par un initiateur bénévole (nous pouvons vous prêter des raquettes). Seule l'inscription est nécessaire (20 € pour l'année sportive du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024).

Les adultes peuvent également profiter, comme les enfants, de cours d'initiation gratuits et l'inscription est de 30 € pour l'année sportive du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

*Le président du club,
Joël Kauffmann.*

Pour tous renseignements :

Téléphone : 06.50.12.29.19 E-mail : joel.kauffmann@orange.fr

Communication : page facebook JOEL KAUFFMANN - TENNIS CLUB DE PALLUAU